

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	30092022	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL A2D		11 RUE DES COURTINE	
SIRET 8 3 8 2 4 4 7 5 4 0 0 0 1 9		13290 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités administratives Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	223
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	
Entreprises nouvelles, art 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Autres dispositifs ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater VV ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 29/03/2023	Lieu: SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
		Qualité et nom du signataire:	GERANT
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	PLUMART DIANEL
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signé électroniquement le 01/12/2023 par DANIEL PLUMART	

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 9 2 0 2 2Exercice N-1 clos le
13 0 0 9 2 0 2 1

Néant

*

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210							
	Production vendue	{	biens		215			214						
										services *		217		218
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222						
	Production immobilisée *							224						
	Subventions d'exploitation reçues							226						
	Autres produits							230						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	2 223	7 875				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234						
	Variation de stock (marchandises) *							236						
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *							240						
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)							242	1 744	2 800				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *					243	314	)	244	314				
	Rémunérations du personnel *							250						
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252						
	Dotations aux amortissements *							254	146	146				
	Dotations aux provisions							256						
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		}	262					
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260								
	Total des charges d'exploitation (II)							264	2 204	2 946				
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	19	4 929				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)							280						
	Produits exceptionnels (IV)							290						
	Charges financières (V)							294	243	373				
	Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		(VI)	300	9				
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348								
	Impôts sur les bénéfices * (VII)							306		683				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	(232)	3 873				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		314	232				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *							316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles							318						
	Provisions non déductibles *							322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)							324						
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		9					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)			249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							999						
	Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997			
Entreprise nouvelles (44. sexies)		986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44.terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991						
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		350	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354	223			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)							356						
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :									360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		372	223			

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 1, Chemin de Bonnieu « Les Laurons »
13117 MARTIGUES
RCS SALON DE PROVENCE - SIREN 838 244 754

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidence.
Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultat, arrêtés le 30 septembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la présidence et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un résultat déficitaire de (- 232 €).

Origine du résultat à affecter

Résultat de l'exercice	(- 232 €)
Report à nouveau	8 867 €

TOTAL à affecter	8 635 €
-------------------------	----------------

Affectation du résultat

Report à nouveau	8 635 €
------------------	---------

TOTAL affecté	8 635 €
----------------------	----------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

Signé électroniquement le 03/12/2023 par
DAVID PLUMART

 Signed with
universign



Signé électroniquement le 01/12/2023 par
YSABEL PLUMART

 Signed with
universign





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Formulaire EDI 2065
pour 2022

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	30092022	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SARL A2D		11 RUE DES COURTINE	
SIRET 8 3 8 2 4 4 7 5 4 0 0 0 1 9		13290 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées Activités administratives Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	223
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater V					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre		
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre		
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 29/03/2023 Lieu: SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: GERANT	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature PLUMART DIANEL	
		Signé électroniquement le 01/12/2023 par DANIEL PLUMART	

Désignation de l'entreprise <u>SARL A2D</u>										Néant ☐ *							
Adresse de l'entreprise <u>11 RUE DES COURTINE</u>										<u>13290 SAINT-MITRE-LES-REMPARTS</u>							
Numéro SIRET * <u>8 3 8 2 4 4 7 5 4 0 0 0 1 9</u>																	
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1 2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1 2</u>							
										Exercice N clos le <u>3 0 0 9 2 0 2 2</u>		Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 9 2 0 2 1</u>					
										Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF																	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012												
		Autres *	014	726	016	664	62	208									
	Immobilisations corporelles *		028		030												
	Immobilisations financières * (1)		040	25 000	042		25 000	25 000									
	Total I (5)		044	25 726	048	664	25 062	25 208									
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052											
		Marchandises *		060		062											
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066											
		Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	755	070	755	342									
			Autres * (3)	072		074											
Valeurs mobilières de placement		080		082													
Disponibilités		084	695	086	695	2 540											
Charges constatées d'avance *		092		094													
Total II		096	1 450	098	1 450	2 882											
Total général (I+II)		110	27 176	112	664	26 512	28 090										
PASSIF										Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000	1 000												
	Ecart de réévaluation		124														
	Réserve légale		126	100	100												
	Réserves réglementées*		130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131														
	Report à nouveau		134	8 867	4 995												
	Résultat de l'exercice		136	(232)	3 873												
	Provisions réglementées		140														
	Total I		142	9 735	9 967												
	Provisions pour risques et charges		154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	6 557	11 652												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164	1 038													
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 380													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	800	6 471												
	Produits constatés d'avance		174														
	Total III		176	16 777	18 123												
	Total général (I + II + III)		180	26 512	28 090												
	RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	1 329										
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182												
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.